

La situation actuelle ... indigne !

L'accompagnement des élèves handicapés scolarisés à l'école par les AVS se multiplie et, concomitamment, se dégrade qualitativement :

- Personnels n'ayant aucune qualification pour s'occuper d'enfants handicapés
- Personnels non encadrés intervenant près d'enseignants non formés au handicap
- Personnels non reconnus, près de 90% sont à temps partiels (50% d'entre eux sous le seuil dit de pauvreté)
- Personnels obligés, contre leur gré, de quitter leur poste lorsqu'ils ont acquis un minimum de compétence liée à leur temps d'expérience
- Services de l'Education Nationale en difficulté pour gérer avec réactivité et souplesse un service départemental.

Du côté des familles, un sentiment insupportable, nos enfants restent « terrains d'expérimentation » :

- Des temps de scolarisation très partiels, trop souvent liés à la présence de l'AVS
- Une attribution des temps d'accompagnement en fonction du budget disponible
- Des temps d'accompagnement opposables, mais non respectés
- Des ruptures d'accompagnement si le personnel démissionne, est malade, passe un examen...
- Risques non négligeables d'accompagnement par des personnels mal recrutés qui « ne sont pas faits » pour cet emploi.

Les contribuables que nous sommes s'interrogent sur l'efficacité des 225 millions d'€ dépensés ainsi par l'Etat en 2008.

Ces carences aboutissent déjà à un traitement inégalitaire et portent en elles des germes d'éventuelles situations de maltraitance.

Des Services à la personne en milieu ordinaire de vie, services porteurs de nombreux emplois, d'amélioration des conditions de vie et de participation sociale des personnes handicapées.

Des services « **d'accompagnants à vie scolaire et sociale,** » pour les élèves handicapés, occupés par des professionnels qualifiés (Cf. dossier www.fnaseph.org)

Pour quels bénéficiaires ?

- assurer une **continuité de l'accompagnement** sur tous les temps de la vie de l'enfant (temps scolaires, périscolaires, loisirs, culture, ...)
- améliorer de ce fait les **conditions de vie des familles** d'enfants handicapés
- passer à une **gestion optimisée des ressources humaines** dans le cadre de services départementaux placés sous le contrôle « qualité » de l'Education Nationale
- offrir aux salariés des conditions de travail plus dignes du service public et des pleins temps leur permettant un niveau de vie décent
- professionnaliser **un nouveau champ d'activité**, que le Plan des Métiers prévu par la loi, passe trop sous silence
- apporter **un cofinancement au budget de l'Etat**, en le mutualisant avec les moyens de la CNSA, ceux des territoires dans le cadre des dispositifs éducatifs renforcés existants en considérant les enfants handicapés aussi prioritaires que les enfants des quartiers et des fonds privés par les dégrèvements prévus à la contribution AGEFIPH.
- **libérer les initiatives** sans travail législatif et réglementaire supplémentaire, et **avec moins de risque de contestation sociale que la situation actuelle**
NB : La seule réponse de nos interlocuteurs ministériels est de maintenir le dispositif en l'état avec 60 heures. obligatoires de formation d'adaptation à l'emploi, de dépenser plus en VAE, et faire sortir du dispositif les personnels.

FNASEPH

Contact : contact@fnaseph.org

Que propose la FNASEPH ?

(Fédération Nationale des Associations au Service des Elèves Présentant un Handicap)